



CERNAY



CERNAY

## AMAP DU LERCHENBOURG VIANDE DE BŒUF

PANIER SAISON 2019 /2020

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :	
<b>Le PRODUCTEUR / ELEVEUR</b>	<b>Le CONSOM'ACTEUR</b>
M. DENIS PFAUWADEL EARL DU LERCHENBOURG	(NOM, Prénom).....
Chemin du Lerchenbourg	(Adresse).....
68700 WATTWILLER	(CP, COMMUNE).....
Tel : 03.89.75.48.94	(Téléphone)..... (Courriel).....
Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la charte de ThurAmap (voir <a href="http://www.thuramap.fr">www.thuramap.fr</a> , onglet « Une Amap c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire .	

<b>LES PANIERS:</b> le consommateur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :	
<b>Type de production</b>	Agriculture de pâturage
<b>Composition d'un panier :</b>	10 kg de viande de bœuf ( <b>race Salers</b> ) hors abats, soit : environ 2,5 kg de pot au feu (jarret, plat de côte, poitrine, paleron) ; environ 1,6 kg de bourguignon ; environ 800 gr d'affranchis pour viande hachée ; environ 1,6 kg de viande à rôtir ; environ 3 kg de steaks dans la tranche, rumsteck, bavette, faux-filet, filet ou entrecôte ; environ 500 g de côte de bœuf.

<b>LES DISTRIBUTIONS :</b> Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiquées ci-dessous :	
<b>Durée de la saison</b>	La saison commence le 26 avril 2019 et se terminera le 27 mars 2020. Distributions mensuelles. Pas de distribution en août et en décembre.
<b>Point de distribution :</b>	Conciergerie du Complexe sportif - rue René Guibert à Cernay
<b>Jours de distribution / Fréquence et nombre de paniers</b>	Les distributions ont lieu le vendredi <b>entre 18h00 et 18h45</b> , aux dates suivantes :  Cocher les mois où vous désirez un panier : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> 26 avril 2019                      <input type="radio"/> 25 octobre 2019</li> <li><input type="radio"/> 24 mai 2019                            <input type="radio"/> 29 novembre 2019</li> <li><input type="radio"/> 28 juin 2019                            <input type="radio"/> 31 janvier 2020</li> <li><input type="radio"/> 26 juillet 2019                        <input type="radio"/> 28 février 2020</li> <li><input type="radio"/> 27 septembre 2019                    <input type="radio"/> 27 mars 2020</li> </ul>
	Soit .....Paniers au cours de la saison

# AMAP DU LERCHENBOURG

## VIANDE DE BŒUF

**PANIER SAISON 2019 /2020**

<b>LE PRIX ET LES PAIEMENTS :</b>		
<b>Prix d'un panier:</b>	120.00 €	
<b>Paiement de chaque panier:</b>	<input type="checkbox"/> Paiement unique : 1 chèque de 120.00 €	<input type="checkbox"/> Paiement en 2 fois : 2 chèques de 60.00 €
<b>Paiement :</b>  <b>Chèques à l'ordre de</b> <b>EARL du Lerchenbourg</b>	<p>A la signature du contrat, en début de saison, le consommateur remet au producteur tous les chèques correspondant aux paniers qu'il prendra au cours de la saison.</p> <p>L'encaissement sera réalisé au fur et à mesure des distributions, le mois ou les deux mois suivant la distribution.</p>	

<p>Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8.00 €), pour la saison 2019/2020 : une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'Amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).</p>
<p>Je serais intéressé(e) pour participer au comité de pilotage de l'Amap du Lerchenbourg.</p> <p style="text-align: center;">OUI <input type="checkbox"/>      NON <input type="checkbox"/></p>

Fait en 2 exemplaires à ....., le ..... et signé par les 2 parties :	
<b>Le producteur</b>	<b>Le consommateur</b>
(signature).....	(signature).....